



Heriter de biens sans pouvoir payer droits successoraux

Par **valparaiso**, le **30/12/2015 à 16:32**

bonjour,

Dans le cas de neveux, uniques héritiers d'une tante, qui laisse quelques biens immobiliers mais peu de liquidités.

Comme, dans leur cas, les droits fiscaux à payer sont de 60% et donc élevés.

Si les héritiers n'ont pas les liquidités disponibles pour les payer; est-ce qu'ils seront juridiquement dans l'impossibilité de vendre ces biens ?

Sinon, leur est-il possible de demander au fisc un délai de paiement, de telle sorte à en obtenir, du notaire, un titre de propriétaires indivisaires, puis de pouvoir les vendre ?

merci.

Par **amajuris**, le **30/12/2015 à 16:55**

bonjour,

les droits de successions pour les neveux sont de 55% sur la totalité du patrimoine transmis, après un abattement de 7967 €.

vous pouvez demander des délais de paiement mais vous devez apporter une offre de garanties (hypothèque sur un immeuble, par exemple), et moyennant le versement d'intérêts.
salutations